L'Enfer c'est les Autres

ou

Des Mécanismes sociaux de Régulation en Communauté autogérée

Décembre 2013 Zadista Anarkia Corpus « En vivant sur une zone « hors droit », c'est à nous même de gérer nos problèmes sociaux ; c'est un défi qui n'est pas simple comme on a pu le constater depuis un moment. »

(CR de la réunion sur la violence du 4/12/2013)

Si nous rejetons les mécanismes de régulation de la société capitaliste (lois et justice, police et prisons, caméras et alcootest, etc.), nous devons également nous organiser pour gérer les problèmes sociaux afin d'éviter « la dislocation de l'ordre social » (Penser le Passage du Social au Politique, Ezequiel Adamovsky).

Parce que rien ne sert de se battre si ce n'est pas pour envisager de vaincre et parce que se construit aujourd'hui (ou au moins s'expérimente) ce qui succédera. Aujourd'hui la « gouvernance » de la ZAD c'est souvent la loi de la plus forte (la plus nombreuse, et/ou la plus violente physiquement et/ou la plus violente symboliquement et/ou la plus présente). Ça ne fait pas rêver grand monde comme horizon.

(A Propos de quelques Débats sur la ZAD)

Nous ne pouvons nous satisfaire d'expliquer que les dérives sociales sont dues à la société, et que dans une société utopique, ces problèmes n'auraient pas lieu. Nous ne vivons pas dans une telle société, et c'est avec des gens n'y vivant pas que nous devons la construire.

Régulation individuelle

Si nous aspirons à mettre en place une société autogestionnaire, nous devons viser à une autorégulation individuelle des comportements en collectif : en utopie autogestionnaire, chacun.e saurait faire les choix conscients et responsables aptes à instaurer une cohabitation pacifique, si ce n'est profitable à tou.te.s.

Nous ne pouvons pourtant que constater que ce n'est pas le cas, et qu'il est nécessaire de mettre en place les mécanismes nécessaires afin de permettre à chacun.e d'adapter son comportement à la vie en collectif.

La condition fondamentale indispensable pour comprendre la politique du changement est d'admettre le monde tel qu'il est. Nous devons nous plier à ses exigences si nous voulons le changer et en faire ce que nous souhaiterions qu'il soit. Pour cela, il faut d'abord le voir tel qu'il est et non pas tel qu'on le voudrait. Nous devons le voir avec des yeux de politiciens réalistes, voir « ce que les hommes font et non pas ce qu'il devraient faire », comme Machiavel et d'autres l'ont souligné.

(Saul Alinsky, Être Radical)

Bien-sûr, nous ne résoudrons pas tout d'un coup de baguette magique. Cependant, en prenant les mesures adéquates, nous pourrions supprimer les causes de nombreux problèmes, dégageant ainsi de l'énergie pour s'atteler sérieusement à ceux qui restent dans un cadre serein et légitime.

Responsabilité, conscience et conscientisation

Nous cherchons donc à engager la responsabilité individuelle de chacun.e dans la construction d'une vie en société bénéfique à tou.te.s. Cependant, nous devons bien voir que cela implique que chacun.e aie en mains les informations nécessaires pour prendre des choix éclairés. Ainsi, ne peut être appelée « responsable » qu'une personne ayant pleine conscience des conséquences de ses actes.

Plus on en sait sur le fonctionnement de quelque chose et plus on a d'informations sur ce qui se passe, plus l'efficacité politique des membres du groupe est grande. (TAS)

Demander à chacun.e d'être responsable nécessite d'avoir au préalable effectué le travail de conscientisation nécessaire. Comment espérer que les nouveaux.elles se comportent de la bonne façon si nous ne leur donnons aucun moyen d'appréhender cette « bonne » façon ?

Tant que nous ne donnons aucune visibilité à nos habitudes de fonctionnement, nos règles tacites, nos limites implicites, nous ne pourrons espérer et encore moins demander aux personnes de passage de s'y conforter, et nous ne pourrons que subir leurs comportements déviants.

En effet, toute personne arrivant de « Babylone », face à une structure organisationnelle totalement implicite, se voit contrainte d'agir de façon intuitive. Or, comment peut-on espérer d'un comportement intuitif autre chose que la reproduction des schémas appris aux préalable ?

En refusant d'expliciter nos modes de fonctionnement, nous nous vouons à reproduire et supporter ces comportements « Babyloniens ». Si nous voulons construire de nouvelles façons de vivre en société, nous nous devons de les réfléchir, de les expliciter et de des expérimenter.

Repères, normes de valeurs et chartes

Comme nous l'avons vu dans la première partie de l'Autre Côté du Miroir, Il semblerait donc plus qu'opportun de réfléchir aux valeurs et aspirations qui nous réunissent, et d'expliciter le tronc commun qui nous réunit dans un « manifeste sur nos valeurs communes sous forme écrite » (CR de la réunion sur la violence du 4/12/2013).

[Sur la ZAD,] la notion de collectif d'habitantes s'entre choisissant, gérant ensemble un lieu comme leur domicile, et accueillant des invitées respectant les règles de leurs hôtes [...] aurait l'avantage de permettre aux visiteuses de mieux se positionner dans les lieux, aux occupantes de mieux vivre leur vie quotidienne dans un environnement quand même pas facile, [...] de favoriser l'appropriation des débats et décisions nécessaires par petits groupes [...].

(A Propos de quelques Débats sur la ZAD)

Rédiger une charte d'occupation pour chaque lieu, puis, de façon consensuelle, expliciter les troncs communs à la ZAD ou par quartiers permettrait ainsi à chacun d'avoir les repères nécessaires pour choisir adapter son comportement au collectif.

Bien-sûr, ce document n'aurait ni une vocation universelle (il ne s'appliquera qu'au(x) lieu(x) l'ayant validé) ni un caractère immuable (il est modifiable dès que le besoin s'en fait sentir, et peut même avoir une durée de validité limitée). L'expérimentation permettra, petit à petit, d'exprimer correctement les valeurs auxquelles chacun.e porte de l'importance.

D'autre part, remarquons qu'un tel document n'aura une légitimité et une efficacité qu'à partir du moment où nous aurons mis en place une structure décisionnelle permettant de construire ce consensus et de le valider.

Communication, langage et signalisation

Nous avons donc vu que la communication est la base, le ciment de l'autogestion. Afin de revendiquer le respect de ses modes de fonctionnement, le collectif d'habitant.e.s se doit donc d'expliciter ceux-ci dans une Charte d'Occupation accessible à tou.te.s.

Or, le pouvoir modifiant le langage pour renforcer la suprématie de son idéologie, nous ne disposons même plus des compétences linguistiques permettant de décrire une structure organisationnelle autogestionnaire.

Il nous faut donc réfléchir à nos modes de fonctionnement, aux tendances et schémas qui se dessine dans l'autogestion, et développer un langage normalisé permettant à chacun.e de comprendre le mode de fonctionnement d'autrui.

Ne pas dire « en autogestion, on fait comme ça », mais proposer : « si nous décrivions chacun notre mode de fonctionnement propre avec les même mots, ne serions nous pas plus aptes à nous comprendre ? ».

Bien-sûr, cette communication, s'il est nécessaire de lui donner une base écrite servant de point de référence, peut s'exprimer de multiples façons : communication écrite ou orale, verbale ou non verbale, etc.

Une méthode de communication très efficace que nous gagnerions à employer à plus grande ampleur est la signalisation : marquage sur les vélos collectifs, panneaux standardisés à l'entrée de chaque lieu, pictogrammes, etc. Malheureusement, on constate sur la ZAD que leur utilisation et trop limitée pour que chacun.e prenne l'habitude d'y prêter attention.

Régulation collective

Pourtant, même avec les meilleures intentions du monde, des chartes d'occupations claires et une signalétique exhaustive, nous ne pouvons espérer que tout se passera pour le mieux dans le meilleur des mondes dès le lendemain.

Si nous demandons à chacun.e d'adapter son comportement à la vie en collectivité que nous tentons d'expérimenter, en clair, si nous demandons le droit de vivre chez nous en paix dans le respect de nos valeurs, nous avons le devoir de défendre et construire cette paix.

Conscientisation collective

Face à une situation contraire aux valeurs communes, tout.e habitant.e d'une communauté autogérée à le devoir de souligner ces comportements déviants, et, sans jugement de valeur ni dénigrement, expliquer à la personne en question pourquoi son acte ou ses conséquences sont problématiques / nuisibles.

Ne pas employer des dérives de langage (« freeshop », « RPP ») ou des dogmatismes (« la propriété privée a été abolie », « personne ne peut rien te dire, ici chacun.e fait ce qu'il.le veut ») qui donnent une image faussée des valeurs de la ZAD.

Et au contraire, contribuer à éveiller les nouveaux.elles ou personnes de passage aux valeurs de la ZAD, au fonctionnements autogestionnaires, au respect d'autrui par la responsabilisation plutôt que la coercition.

Réaction collective

Parfois pourtant, la conscientisation ne suffit pas. Que ce soit à cause de l'alcool (ou autres drogues), de l'énervement, de l'incompréhension, de l'inconscience, ou de multiples autres facteurs, fréquentes sont les situations ou certain.e.s agissent de façon irresponsable.

Et lorsque ces comportements déviants mettent en péril les valeurs de la ZAD, il est du devoir de chacun.e de s'y opposer. Laisser un.e camarade trop alcoolisé.e prendre le volant, c'est renier le droit à la sécurité sur la route. Laisser quelqu'un.e prendre quelque chose qui ne lui appartient pas, c'est renier le droit à la propriété privée. Encenser quelqu'un.e qui vole dans les alentours pour fournir les besoins de la ZAD, c'est renier le droit à la tranquillité.

Fermer les yeux et ne pas réagir quand des situations de ce genre arrivent, c'est les cautionner et se vouer à les voir se reproduire jusqu'à l'intolérable : « qui ne dit mot consent ». Il est de la responsabilité de chacun.e de défendre la liberté de tou.te.s à chaque instant en réagissant aux comportements qui la mettent en péril.

Si nous laissons les comportements déviants perdurer jusqu'à l'intolérable, nous perdons toute légitimité à demander des comptes, à quelqu'un.e que nous n'avons jamais prévenu.e / recadré.e, le jour ou tombe la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Responsabilité mandatée

Cas des barricades

Processus de résolution des problèmes sociaux

Parce que quoi que nous fassions, nous ne pourrons résoudre tous les maux de la terre, nous devons anticiper les dérives de comportements incompatibles avec la vie en communauté que nous tentons de construire. Expliciter les modes de fonctionnement dans une Charte d'Occupation permet de visibiliser les actes gênants, et si l'on peut compter sur la bonne volonté des gens pour rectifier le tir, on se doit d'anticiper les problèmes et conflits : si nous rejetons les mécanismes de régulation de la société capitaliste, nous nous devons de proposer nos propres méthodes de gestion des conflits.

Délinquants relationnels, rôle de l'entourage

Nous devons tout d'abord admettre que la plupart des problèmes sociaux sont le fait de ce que l'on peut appeler des « délinquant[.e.s] relationnel[.le.s] (celui qui, ni responsable, ni coupable, relève d'une série d'agencements existentiels faisant de lui un être incapable de contracter, donc d'entretenir une quelconque relation éthique) » (Michel Onfray, La Puissance d'exister).

Que signifie cette définition? Que comme nous le savons tou.te.s, le capitalisme nous conditionne sans cesse à produire des comportements perpétrant sa domination; ces comportements sont souvent peu compatibles avec une cohabitation pacifiste dans une communauté autogérée.

Du « babylonien » pur souche à celui qui n'a pas compris la différence entre le freeshop et le vol (parce qu'on ne lui à pas expliqué) en passant par l'accro à l'alcool ou pire, ces délinquant.e.s ne sont pas coupables en ce sens qu'il.le.s ont été construit.e.s de cette façon contre leur gré. Bien-sûr, leur trouver des excuses n'avance à rien; cherchons plutôt des solutions.

Les gens devraient probablement choisir avec quelles personnes vivre. Les communes à "participation ouverte" finissent invariablement inondées de parasites et de pitres pathétiques affamés de sexe. Les PAZ doivent choisir mutuellement leur propre membres - ceci n'a rien à voir avec " l'élitisme". La PAZ peut exercer une fonction temporairement ouverte - comme héberger des festivals ou distribuer de la nourriture gratuite -, mais n'a pas besoin d'être ouverte en permanence à n'importe quel sympathisant auto-proclamé qui passe par là.

(Hakim Bey, Permatent Autonomous Zone)

Michel Onfray, lui aussi, propose la stratégie de « l'évitement ». Cependant, nous aspirons à construire un monde où chacun.e puisse avoir sa place, et nous refusons donc à la ségrégation. Et nous aimons malgré tout ceux.celles de nos proches qui posent parfois problèmes, nous refusant à les rejeter du fait de leur comportements déviants involontaires.

Pourtant, si nous souhaitons continuer à accueillir de telles personnes, il est de notre devoir de faire le nécessaire pour qu'il.les ne soient pas un problème pour autrui. Le collectif d'habitant.e.s accueillant cette personne a la responsabilité de faire son possible pour, dans un premier temps, l'encadrer, afin de réduire ou supprimer la nuisance, et ensuite, si nécessaire, l'aider à évoluer sur le long terme pour lui permettre de vivre en paix avec tou.te.s de façon autonome (arrêter de boire, comprendre les modes de fonctionnement de la ZAD, exprimer ses besoins de façon non violente, etc.).

C'est un cas particulier du devoir de réaction collective : un collectif d'habitant.e.s se doit de réagir lorsqu'un.e de ses membres adopte des comportements nuisibles à autrui.

Solutions proposées par la collectivité

Ensuite, parce que chacun.e n'est pas apte / motivé / disponible à tout instant pour aider son prochain.e, alors que d'autres peuvent choisir de se consacrer à un travail social particulier dont le déroulement serait favorisé par un cadre adapté, nous pouvons envisager la mise en place de solution proposée par des collectifs volontaires.

Communication non-violente, contrôle et évacuation de son agressivité, accompagnement au sevrage sont autant de solutions qui ont été testées sur la ZAD de NDDL au fil des années. Cependant, l'expérience montre que le succès de ces méthodes dépend autant de la volonté de la personne en question et du collectif qui l'accueil que du cadre dans lequel elles se mettent en place.

Ainsi, pour un sevrage réussi, une maison confortable mais isolée où les activités ne manquent pas (contrairement à l'approvisionnement en alcool ou autre substance), et des personnes habituées de ce genre de situation et capable de rester calmes et empathiques face à la souffrance de l'autre est semble-t'il une condition plus que favorable à un sevrage réussi.

Anticiper les besoins existants derrière chaque problème permettrait de proposer des solutions adaptées au plus grand nombre. Mettre en place les solutions que nous souhaitons proposer, puis expliciter les autres travaux sociaux nécessaires et appeler à la constitution de lieux et collectifs regroupant des personnes intéressées par ces tâches.

Nous évoquerons dans la deuxième partie de *l'Autre Côté du Miroir* certaines solutions applicables pour les problèmes principaux rencontrés sur la ZAD de NDDL.

Nécessité d'un code procédurier

Ne pas mettre en place de code procédurier, c'est d'une part laisser la place à l'arbitraire, et d'autre part illégitimer toute réaction puisse rien n'a été décidé collectivement; et même si c'était le cas, une décision consensuelle ne peut pas être rétroactive ... Décréter après coup que tel comportement était inacceptable, et encore plus qu'il est répréhensible, c'est faire peser sur tou.te.s la menace d'une vindicte populaire arbitraire, puisque basée sur le ressenti émotionnel du collectif face à l'action accomplie plutôt que sur une réflexion posée sur des valeurs et des comportements anticipés.

Ce code procédurier devrait avoir une portée normative et non restrictive : il indique comment on se propose, à priori, de régler les conflits. Évidemment, il devra être adaptable à chaque situation, tout en offrant un cadre de référence et une légitimité aux personnes souhaitant faire respecter les résolutions collectives.

Bien-sûr, cette procédure devra intégrer une première étape de dialogue entre le collectif et le(s) individu(s) en cause. Une médiation peut être nécessaire, qui aura pour rôle d'aider à la compréhension mutuelle et la construction d'un consensus.

Elle devra ensuite proposer plusieurs solutions suivant les situations, par exemple : réparation du préjudice, adaptation du collectif (et rectification de la charte d'occupation), solutions adaptées proposées par d'autres collectifs, exclusion temporaire ou permanente du lieu (si les incompatibilités de mode de fonctionnement ne sont pas supportables, et que, de préférence, d'autres lieux existent où la personne serait plus à sa place), etc.

1- Légitimité d'une exclusion

Nous ne pourrons tout de suite proposer des solutions adaptées à chacun.e suivant son besoin / problème. Nous devons accepter de nous concentrer sur ce que nous savons, voulons ou choisissons de faire et donc admettre que nous ne pourrons aider tout le monde, encore moins tout de suite.

A partir du moment où quelqu'un.e a conscience des conséquences de son acte, et qu'au moins une alternative lui est proposée (et d'autant plus qu'il y en aurait plusieurs), on peut qualifier son acte de volontaire. Ainsi, nous appellerons « volontairement nuisible » (dangereuse, violente, insupportable, etc.) une personne qui, ayant le choix, choisit une voie qu'elle sait être nuisible à autrui.

Une fois que le travail de conscientisation et des propositions de solutions ont été effectuées, nous pouvons estimer que cette personne refuse volontairement de s'intégrer dans notre projet communautaire, ou que nous ne sommes pas en mesure de lui apporter ce dont elle a besoin. Nous ne pouvons donc que lui conseiller, pour luimême comme pour autrui, d'aller chercher ailleurs une alternative qui lui corresponde plus.

Les anarchistes ne devraient probablement considérer comme « criminels » que ceux qui contrarient délibérément la réalisation des relations libres. Dans une société hypothétique sans prison, seuls ceux que l'on ne peut dissuader de telles actions pourront être livrés à la « justice populaire » ou même à la vengeance.

(Hakim Bey, Anarchisme)

Si nous refusons de le.a livrer à la vindicte populaire, nous devons nous donner le moyen de l'écarter, si nécessaire par la coercition, de ce danger. En dernière mesure, l'exclusion relève en fait du devoir de réaction collective face à une nuisance volontaire caractérisée. La volonté de construire une société meilleure doit nous forcer à réagir et, en dernier recours, exclure la personne refusant de supprimer où du moins réduire la nuisance qu'il.le crée.

Éventuellement, peut se faire au préalable, avec l'accord de la personne en question, un appel à collectif extérieur prêt à apporter à celle-ci l'aide dont elle a besoin, ou apte à l'intégrer sans problème de cohabitation. N'oublions pas que nous cherchons des solutions, pas une punition.

2- Tirer les conséquences d'une exclusion

Si par malheur nous devions en arriver à de telles extrémités, se contenter d'exclure la personne problématique revient à passer la patate chaude au suivant.e.s ...

La solidarité entre collectifs nécessiterait ici une communication transparente tout en évitant à tout prix la médisance et la stigmatisation. Prévenir les autres lieux des comportements problématiques, et leur laisser la souveraineté d'accueillir la personne en question en pleine connaissance de cause, ou de refuser.

Bien-sûr, si ce genre de cas devait survenir, il devrait susciter une réflexion sur les réponses à apporter lorsque le cas se reproduira, et ne pas oublier que si nous aspirons à construire un monde où il existe une place pour chacun.e, ceux.celles-là aussi doivent pouvoir trouver la leur sans être rejeté.e.s de partout pour leur erreurs passées ...

Zadista Anarkia Corpus

Préambule :

La Pilule Rouge Vision d'un Monde en Déchéance et quelques Issues possibles

Tome 1:

Le Terrier du Lapin Blanc A propos de « l'Absence de Structure » sur la ZAD de NDDL

Tome 2:

De l'autre Côté du Miroir - Partie 1 Comment faire entendre « la Voix du Peuple » sur une ZAD

Aparté:

L'Enfer c'est les Autres Des Mécanismes sociaux de Régulation en Communauté autogérée

Tome 3:

De l'autre Côté du Miroir - Partie 2 De la Zone A Défendre à la Zone d'Autonomie Définitive

Aller plus loin:

Zac Ain't Capitalism (A paraître) Base d'un Langage de la Structure organisationnelle autogérée

Vous êtes libre de partager et remixer ce texte. Pour plus d'informations sur la licence Creative Commons : http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/deed.fr

